

- Plan cadastral de la parcelle avec la localisation précise du projet (précisez le n° de parcelle adjacente si celle faisant l'objet de la demande n'est pas cadastrée) ;
 - Relevé de propriété ou matrice cadastrale de la parcelle concernant le terrain ;
 - Extrait de la matrice cadastrale ;
 - Plan de masse (échelle 1/200 ou 1/500) faisant apparaître les raccordements aux réseaux (EP, EU) si nécessaires à l'opération ;
- **Activité économique :**
- Coordonnées et statut de la société envisagée, extrait Kbis de moins de 3 mois à la date du dépôt ;
 - Superficie des emprises (local, terrasse...) ;
 - Croquis et plan des installations ;
 - Horaires d'ouverture / activité mobile ou immobile ;
 - Bilan financier : budget prévisionnel avec dépenses et recettes de l'entreprise ou de l'association incluant le projet sur 3 années ;
- **En cas de travaux sur le DPM :**
- Nom et coordonnées de l'entreprise chargée de réaliser les travaux ;
 - Note technique indiquant notamment les procédés d'exécution des travaux envisagés ainsi que les mesures prises en matière de protection de l'environnement ;
 - Plan d'installation de chantier (aire de stockage des matériaux, stationnement des véhicules nécessaires au chantier, délimitation prévisionnelle des pistes de chantier) ;
 - Nombre et type d'engins utilisés ainsi que le nombre d'intervenant sur le site ;
 - Montant des travaux (loi sur l'eau) ;
 - Notice explicative et détaillée sur les modalités de remise en état des lieux après la phase travaux.

Date limite de réception des propositions :

Le délai ouvert pour déposer les candidatures est fixé à **30 jours** à partir de la date de publication de cette mesure de publicité.

Les propositions sont remises :

- soit par internet via le formulaire dématérialisé disponible sous :

<http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/la-demande-d-autorisation-d-occupation-temporaire-r401.html>

- soit par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
 SPEB / Unité Littoral
 Pointe de Jaham
 B.P. 7212
 97274 SCHOELCHER

- soit déposées contre récépissé à l'adresse précitée.

L'Adjoint au Chef du Service
 Paysage Eau et Biodiversité
 Responsable du Pôle EMA

Christophe GROS